



**RAPPORT  
DE LA RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI  
SUR LE MALI,**

**TENUE EN MARGE DE LA RÉUNION ANNUELLE  
DE COORDINATION DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES**

**NEW YORK**

**30 SEPTEMBRE 2015**

**RAPPORT  
DE LA RÉUNION DU GROUPE DE CONTACT DE L'OCI  
SUR LE MALI,**

**TENUE EN MARGE DE LA RÉUNION ANNUELLE  
DE COORDINATION DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES**

Le Groupe de contact de l'OCI sur le Mali s'est réuni au niveau ministériel le mercredi 30 septembre 2015, en marge de la réunion annuelle de coordination des ministres des Affaires étrangères lors de la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU à New York. La réunion a examiné les derniers développements et le processus de paix au Mali. Elle a entendu les exposés respectifs du ministre des Affaires étrangères du Mali et du Secrétaire général de l'OCI. Elle a également entendu les interventions des autres membres du Groupe de contact. Au cours des délibérations sur le renforcement de la paix, la mise en œuvre de l'Accord de Paix d'Alger et les efforts de stabilisation au Mali, la réunion a convenu de ce qui suit:

- i. La réunion a réitéré son engagement ferme et de principe quant au respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali.
- ii. La réunion a réitéré sa ferme condamnation du terrorisme et de toutes les formes d'extrémisme et de violence, y compris la criminalité organisée, le trafic de drogue et la traite des êtres humains qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité du Mali, du Sahel et des autres pays de la région.
- iii. La réunion a noté la situation fragile qui prévaut dans le nord du Mali et a souligné la nécessité de rétablir pleinement l'autorité de l'Etat dans toutes les régions du pays à travers une approche globale et inclusive, y compris la sécurité, le développement et les dimensions spirituelles. La réunion a appelé les parties à respecter pleinement l'accord de cessez-le-feu de mai 2014 et les déclarations pertinentes signés au cours du processus de paix d'Alger et souligné la nécessité de la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance. Elle a averti les saboteurs et autres ennemis de la paix de cesser leurs activités négatives ou de s'exposer à de sévères sanctions.
- iv. La réunion a réitéré sa profonde gratitude à la médiation internationale menée par l'Algérie et son président pour leur engagement soutenu tout au long des huit mois de longues négociations à Alger entre les six mouvements armés du nord. Elle s'est félicitée de la signature, le 15 mai 2015 et le 20 juin 2015 à Bamako, de l'accord de paix d'Alger comme une bonne base pour des solutions globales et durables au conflit du nord du Mali. La réunion a exhorté les différentes parties à maintenir le processus de dialogue

inter-malien et à s'engager pleinement en faveur de la mise en œuvre fidèle et sincère de l'accord de paix.

v. La réunion, tout en assurant du plein soutien de l'OCI à l'accord, en tant que l'un de ses garants et en tant que membre de l'équipe de médiation internationale, a réitéré la détermination de l'Organisation à soutenir activement les parties maliennes dans la phase de mise en œuvre critique, à travers sa pleine implication dans le Comité de suivi et de mise en œuvre. Dans ce contexte, il a salué les efforts entrepris par le gouvernement du Mali dans ce sens.

vi. La réunion a demandé aux États membres et aux institutions financières de l'OCI, en particulier la BID, de fournir l'assistance nécessaire au développement à long terme du nord Mali. Elle leur a également demandé de contribuer activement au développement socio-économique et à la reconstruction du nord Mali. Dans ce contexte, la réunion a salué les projets de développement et les autres formes d'assistance fournies par les États membres dans le cadre de leur coopération bilatérale et les a exhortés à intensifier leur engagement. Elle a chargé le Secrétaire général d'engager les actions nécessaires pouvant conduire à la création du Fonds d'affectation spéciale décidé par le 12<sup>ème</sup> Sommet islamique.

vii. La réunion a pris note du plan d'action pour le Mali et le Sahel proposé par l'Envoyé spécial de l'OCI pour le Mali et le Sahel et a invité les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à aider à sa mise en œuvre comme moyen de contribuer durablement à la paix et au développement socio-économique au Mali et dans la région du Sahel.

viii. La réunion a également appelé les États membres et les institutions de l'OCI, ainsi que les ONG islamiques à continuer à apporter leur généreuse assistance humanitaire afin de soulager les souffrances des personnes déplacées et des réfugiés maliens, y compris en soutenant les efforts des pays d'accueil et du gouvernement du Mali.

ix. La réunion a réitéré son appel à l'ISESCO et à l'IRCICA pour prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec l'UNESCO, en vue de restaurer, de préserver et de protéger le riche patrimoine culturel islamique du Mali.

x. La réunion a convenu de tenir sa prochaine session en marge du 13<sup>ème</sup> Sommet islamique prévu en Avril 2016 en Turquie.